

livres. La fillette, née à la suite d'une césarienne, pesait neuf livres et deux onces.

Les Crawford, qui ont célébré leur 25^e anniversaire de mariage le 27 décembre dernier, ont deux enfants adoptés et ont la garde de trois autres, tous adolescents.

«Évidemment, j'étais abasourdi, de dire Crawford. Je m'attendais à des nouvelles de l'opération pour la tumeur. Le médecin m'a téléphoné et m'a dit qu'il avait une surprise pour moi. Je n'aurais jamais pu m'imaginer cela!»

Monsieur l'Orateur, dans le fascicule n° 13 du compte-rendu des témoignages du comité de la justice et des questions juridiques recueillis lors de la séance du 25 mars, le docteur Benoît Légaré, gynécologue de l'Hôpital Saint-François-d'Assise de Québec disait:

... Nous admettons cependant que certaines sténoses mitrales inopérables amènent des réserves. Que reste-t-il en fait? Une poignée de cas qui se feront de plus en plus rares à mesure que la médecine profitera des techniques modernes.

Vaut-il la peine pour autant de risquer de chambarder par une loi un état d'équilibre réalisé dans le statu quo? Vaut-il la peine de mettre en branle un mécanisme qui risquerait de dépasser les intentions du législateur? Ne vaudrait-il pas mieux entreprendre une consultation élargie, accessible à toutes les couches du corps médical, associations médicales, spécialistes, etc.? Ne vaudrait-il pas mieux aller apprendre à ce niveau toutes les distinctions susceptibles de bonifier la loi avant même sa parution?

Monsieur l'Orateur, après avoir pris connaissance de ces déclarations et de celles d'autres personnes compétentes, l'amendement proposé nous semble clair et plein de bon sens. Si le député de Gatineau ne l'avait pas présenté, l'opposition aurait probablement profité de l'occasion pour le faire.

Il me fait donc plaisir de l'appuyer sans réserve et ma joie serait d'autant plus grande si j'étais certain que les députés libéraux en feront autant.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre est-elle prête à se prononcer?

• (8:30 p.m.)

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, par l'amendement que je viens de lire, présenté par l'honorable député de Gatineau (M. Clermont), je veux, à mon tour, féliciter enfin la voix du gouvernement qui s'est fait entendre. Espérons, comme on l'a dit tout à l'heure, que d'autres voix s'ajouteront à la sienne, afin que la vérité soit connue à la grandeur du pays.

Cet amendement vise à retrancher du bill C-150 l'alinéa c) du paragraphe (4) de l'article 18 les mots «ou probablement».

Tous les députés ont entendu, la semaine dernière, les citoyens de l'Ouest protester énergiquement en disant que ce Parlement ne

[M. Godin.]

discute que de lois sur l'homosexualité ou d'amendements à des lois de ce genre.

Quand ce projet de loi a été présenté, nous avons nous-mêmes demandé qu'on y retranche ce qui a trait à l'homosexualité et à l'avortement. Si cela avait été retranché, nous n'aurions pas à discuter pendant des jours de ces questions. Nous pourrions peut-être discuter surtout des problèmes urgents qui existent dans l'Ouest et dans tout le Canada.

Étant donné que l'honorable ministre de la Justice (M. Turner) est obligé, par un premier ministre intransigeant, de continuer à présenter le bill omnibus tel que rédigé, les discussions se poursuivent. Ceci amène les journalistes à dire que nous, de l'opposition, ne remportons pas tellement de succès.

Les Canadiens savaient, le soir du 25 juin, qu'étant donné un gouvernement autoritaire, les amendements présentés...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je dois interrompre l'honorable député pour lui rappeler qu'il ne doit pas traiter de toutes les dispositions du bill, mais simplement de l'amendement proposé par l'honorable député de Gatineau.

L'honorable député parle depuis déjà quelques minutes et il n'a pas fait allusion, de près ou de loin, à ce que les honorables députés doivent étudier.

Il a évidemment le droit de parole, car le Règlement lui permet de parler durant 20 minutes. Toutefois, le Règlement exige en même temps que ses paroles se rapportent, au moins de quelque façon, à l'amendement actuellement à l'étude.

M. Dumont: Merci, monsieur l'Orateur, je me rendrai probablement à l'amendement présenté, ainsi que...

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois qu'un honorable député désire poser une question.

L'honorable député de Frontenac a la parole et c'est à lui de décider s'il permet qu'on lui pose cette question.

M. Dumont: Je m'excuse, monsieur l'Orateur, mais étant donné l'interprétation, je lui demanderai plutôt de m'écrire, s'il veut obtenir des renseignements. Je lui fournirai tous les renseignements qu'il désire, à mon bureau, là où l'interprétation se fait assez bien.

Je disais donc, monsieur l'Orateur, que le mot «probablement» devrait être retranché